

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 janvier à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 15 janvier 2026 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

**Présents :** Mme BENAZECH Annick M. LAFARGE David, M. LAVESQUE Guy, M. TURQUET Jean-Claude, M. CHASSAGNE David, M. CHALLEAT Bernard, M. CULETTO Daniel Mme VERNAC Christiane, M. RAMOND Patrick M. Romain GARRELOU formant la majorité des membres en exercice

Mme Annick BENAZECH a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Après lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2025, le Conseil Municipal approuve ce Procès Verbal.

### Délibération N° 2026-01

<b>OBJET :</b> <b>Achat d'un défibrillateur et demande subvention au Département</b>
--

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune possède depuis 2009 un défibrillateur Philips fixé à l'extérieur de la Salle Polyvalente.

Lors de l'inspection annuelle du service technique il s'est révélé que ce défibrillateur présentait une anomalie de fonctionnement. Après consultation de notre fournisseur il s'avère que ce matériel a besoin d'être remplacé et surtout installé de façon à ne pas subir des écarts de température importants.

Le devis pour un appareil neuf avec boîtier extérieur chauffé s'élève à 1618.00 euros H soit 1941.60 € TTC. Il faudra rajouter à cela les frais de branchement par un électricien. Le devis est de : 997.21 €

M. le Maire propose qu'une demande de dotation soit faite auprès du Conseil Départemental au titre de la Contractualisation 2023/2025 .

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Approuve l'achat et l'installation d'un défibrillateur

Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Contractualisation 2023/2025

Charge M. Le Maire de faire les démarches nécessaires

Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal proposent que la population reçoive une information sur l'utilisation du défibrillateur. Il faudra donc prendre contact avec les Pompier de Saint Privat pour savoir si ils pourraient envisager une formation pratique sur la commune.

Questions diverses :

- Mise en place du PICS et mise à jour du PCS : Mme GROUSSAUD, Secrétaire de Mairie fait rapport de la réunion conjointe entre les services de l'Etat, la Com Com et les Communes pour une révision des PCS et la rédaction d'un PICS.
- M. RAMOND rappelle qu'au sujet de l'évaluation foncière des barrages, les élus devront être très vigilants car il craint que ces modifications entraînent un manque à gagner pour la commune et qu'il faudra, le moment venu et lorsque l'on aura toutes les informations, faire savoir si la municipalité conteste ces décisions.
- Prix des garages : après concertation l'Assemblée préconise une augmentation du loyer des garages, passant de 30 € à 35 €. Cette décision sera confirmée par une délibération lors du prochain conseil municipal.
- Précision sur l'attribution des concessions du cimetière : les personnes nées à Bassignac le haut mais n'ayant pas de résidence principale ou secondaire ni de propriété sur la commune peuvent bénéficier d'une concession dans le cimetière communal.
- M. RAMOND rappelle qu'il a déjà travaillé sur la rédaction du règlement du cimetière et qu'il ne reste qu'à en affiner le contenu.
- Litiges urbanisme : malgré les explications apportées au pétitionnaire et les efforts de la municipalité pour régler ces litiges, aucun dossier n'a été déposé par l'administré concerné. L'assemblée préconise l'envoi d'un dernier courrier de rappel avant déclenchement d'une procédure.
- Demande subvention/sponsoring Moto Club : le Conseil Municipal préconise de recevoir les responsables de l'association pour qu'ils présentent leur projet mais souligne que l'évènement n'étant pas organisé à Bassignac le Haut, la Commune hésite à s'engager dans un financement.
- Escalier de la Salle Polyvalente : les clous podotactiles ont été posés mais il s'avère que le travail n'a pas été réalisé correctement. L'entreprise doit envoyer un technicien pour régler le problème.
- Réserve incendie du Sirieix : les élus désirent qu'une étude soit réalisée sur la défense incendie du Sirieix pour apporter une solution efficace en cas d'incendie avec au besoin la création d'une réserve incendie. (voir possibilités subventions)
- M. RAMOND attire l'attention de l'Assemblée sur le dernier rapport de la Com Com au sujet des ordures ménagères et souligne que les élus doivent rester vigilants sur ce dossier.
- M. le Maire rappelle à l'Assemblée les dates des futures élections et propose aux élus de leur faire parvenir dès maintenant leur planning de présence.

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire déclare la séance close à 23 heures

La secrétaire de séance, Annick BENAZECH

Le Maire, Jean-Claude TURQUET